« POUR LES AVEUGLES »
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Tribune Libre

Les Aveugles civils en France. — Remise de Décoration. — A la Confédération Nationale. — Après les inondations du Midi.

Informations

La F.I.D.A.C. offre 5.000 francs pour une lettre. — Nouveau Siège de la F.I.D.A.C. — Un Pèlerinage de "La Flamme". — Appel aux Anciens Combattants. — Bibliothèque. — Nécrologie. — Nos Délégations.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-ve bal du Conseil du 22 Février 1930. — Procès-verbaux des Assemblées Départementales et Régionales de : Bordeaux, de la Haute-Garonne, du Maine-et-Loire, du Nord, du Rhône, de la Seine-Inférieure et du Tarn. — Dernière heure : Assemblée Générale. — Avis divers.

Administration:

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9°)

TÉLÉPH.: Central 44-88 -- Chèque postal; 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

Monsieur Le Président de La République

COMITÉ DE PATRONAGE

- M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
- M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
- M. Brieux, de l'Académie Française, président honoraire;
- M. le général BALFOURIER;
- M. Borrel, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
- Mme Marthe BRANDES;
- M. BRISAC, préfet;
- M. J. RIDGELY CARTER;
- M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
- M. Maurice Donnay, de l'Académie Française;
- M. Duco, médecin-inspecteur;
- M. FRIBOURG, député;
- Miss Alice GETTY;
- M. Justin Godart, ancien ministre:
- Miss GRACE HARPER;
- Miss WINIFRED HOLT:
- Mme Léopold KAHN;
- M. KRUG;
- M. Lugor, sénateur;
- Mme la maréchale MAUNOURY;
- M. le docteur Morax;
- M. MEYER, conseiller d'Etat;
- M. Henry Park, député;
- M. Pierre RAMEIL, député;
- Me Henri-Robert, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de .'Ordre Ст
- Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE:
- M. VALLERY-RADOT;
- M. Constant Verlot, député;
- M. le professeur Walther, membre de l'Académie de Médeeine.

TRIBUNE LIBRE

Les Aveugles Civils en France

On compte en France environ 30.000 aveugles, dont 2.500 de guerre. Les causes de la cécité sont les mêmes que dans les autres pays : hérédité, maladies, accidents, vieillesse. Le fait qu'on évite facilement aujourd'hui l'ophtalmie des nouveau-nés a considérablement abaissé

le nombre des enfants aveugles.

Notre loi de 1882 a rendu l'instruction gratuite et obligatoire de 6 à 13 ans. Cette loi a prévu pour les aveugles et les sourds-muets un règlement d'application à part; ce règlement n'existe pas encore. Nous ne possédons comme école d'Etat que l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles où se donne une assez bonne instruction générale et où l'on enseigne surtout la musique. Dans les autres établissements pour aveugles (quelques-uns départementaux, le plus grand nombre charitables), on ne dispense que l'instruction primaire, après quoi est enseignée une profession : brosserie, chaiserie, vannerie, tissage de perles, tricotage, quelquefois massage, etc. Quelques aveugles fréquentent les écoles secondaires et supérieures, au milieu des voyants, mais nos pouvoirs publics n'ont encore pris aucune mesure d'encouragement à cet égard.

Aux termes de la loi de 1905, vieillards et incurables reçoivent une allocation mensuelle dont le montant varie, selon la région, entre 25 et 100 francs, mais ce pauvre secours cesse d'être dû si l'intéressé dispose, même grâce à son travail, d'un revenu correspondant.

Sur les chemins de fer, mais seulement en troisième classe, le guide de l'aveugle voyage gratuitement; il en va de même sur la plupart des lignes de transport en commun, mais seulement sur celles de la ville ou de la région habitée par l'aveugle. Les aveugles civils de la région parisienne jouissent d'un tarif très réduit, le même que celui des aveugles de guerre.

Le plus grand nombre des aveugles ne peut pas réussir, par leur seul travail, à se suffire et, à plus forte raison, à subvenir aux besoins de leur famille. Il y en a bien quelques-uns qui ont pu s'assurer des conditions de vie normalement indépendante : professeurs d'Université (Villey), de Lycées, de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles; avocats (Bloch), commerçants-industriels (Démonnet), organistes (Viernes), masseurs, etc.; mais en général les travailleurs aveugles, même les très bons musiciens, sont plus ou moins assujettis à des Œuvres de bienfaisance. Ces Œuvres laissent à leurs assistés une assez grande indépendance lorsqu'elles sont régies ou véritablement contrôlées par l'Etat (Quinze-Vingts), le département (Institution Braille de Saint-Mandé), ou les communes; mais leur beaucoup plus grand nombre sont des Œuvres privées, souvent à caractère confessionnel. Plus ou moins consciemment, leurs dirigeants font pression sur les opinions et les actes des individus et influencent fortement l'ensemble des efforts en vue de l'émancipation des aveugles.

Nos Œuvres consistent en asiles, ateliers, écoles, centres de rééducation, imprimeries, magasins de vente pour les matières premières ou objets fabriqués, etc. La plus importante d'entre ces organisations est l'Association Valentin Haüy qui groupe, comme membres actifs, aveugles et voyants. Jusqu'en 1917, elle fut le seul quasi représentant officiel de tous les aveugles français.

En 1917, fut constituée l'Amitié des Aveugles de France (A.A.F) dont les membres actifs sont exclusivement des aveugles (militaires et civils).

En 1918, les Aveugles de guerre fondèrent leur Union particulière, mais quelques-uns d'entre eux demeurent néanmoins membres actifs de l'Amitié des Aveugles de France.

En 1924, grâce surtout aux efforts de P. Guinot, ancien dessinateur, aujourd'hui directeur aveugle de l'établissement climatique de Cannes et rédacteur de La Voix des Aveugles (organe en noir et en Braille), prit naissance l'Union Nationale des Aveugles Civils (U.N.A.C.), qui ne recrutait que des aveugles civils et dont le but était l'obtention pour eux d'un statut social plus équitable basé sur une législation vraiment intelligente.

Au cours des cinq années qui suivirent, les rapports ne furent pas toujours amicaux entre les dirigeants de l'A.A.F. et ceux de l'U.N.A.C.; alors que l'A.A.F. acquérait de plus en plus un caractère philanthropique, l'U.N.A.C. se maintenait sur le terrain des revendications; cette dernière Association était, à vrai dire, une Fédération dont les filiales régionales jouissaient de la plus large autonomie, tandis que semblable autonomie était refusée aux filiales de l'A.A.F.; aussi,

de celle-ci, se détachaient peu à peu des groupes d'aveugles qui se constituaient en Sociétés indépendantes à caractère également plus philanthropique que revendicatif.

En 1927, ces diverses Sociétés et l'A.A.F. tentèrent de constituer une « Union Fédérale » à laquelle, d'ailleurs, n'adhérèrent ni

l'U.N.A.C. ni l'Union des Aveugles de Guerre.

L'idée fut alors émise d'une Confédération comprenant trois Fédérations, savoir :

1° L'Union des Aveugles de Guerre assumant, en faveur des seuls Aveugles de Guerre, l'action revendicative et philanthropique.

2° L'Union Nationale des Aveugles Civils pour la seule action

revendicative par et pour les aveugles civils.

3° L'Union Fédérale composée d'aveugles militaires et civils et assumant, en faveur des derniers, l'action philanthropique.

Cette idée, quoique logique, fut rejetée!

Le 6 juillet 1929, tous nos principaux groupements d'aveugles (excepté l'Union des Aveugles de Guerre) s'entendirent pour constituer la Fédération Nationale des Aveugles Civils dont le but est identique à celui de l'U.N.A.C.: améliorer par la législation le sort des aveugles civils français. Elle est secondée par un Comité d'aide dont font partie de nombreux parlementaires et autres personnalités influentes.

Nous avons raison d'espérer qu'une loi prochaine donnera aux aveugles civils le droit à une espèce de pension d'environ 10 francs par jour; que l'instruction des jeunes aveugles (et aussi la rééducation des tardifs) deviendront effectivement gratuites et obligatoires sous la direction du Ministère de l'Instruction publique; que de nouveaux avantages seront obtenus sur les transports et voies ferrées; qu'une législation spéciale protégera le travailleur aveugle et lui ouvrira l'accès à de nouvelles carrières plus lucratives, etc., etc.

Le fait que, ayant perdu la vue à vingt-neuf ans, je n'ai, depuis bientôt quinze ans, cessé de comparer les capacités des voyants et celles des aveugles, m'a entièrement convaincu qu'un très grand nombre de mes camarades d'infirmité deviendraient, dans le reste de l'humanité, des êtres normalement utiles et indépendants, si les aveugles étaient mieux connus des voyants et plus intelligemment aidés par les pouvoirs publics. Malheureusement, cette vérité n'est pas toujours bien comprise par le plus grand nombre des personnes qui se dévouent à l'amélioration de notre sort, ni même (peut-être surtout) par les aveugles eux-

mêmes, notamment par ceux qui n'ont pu, aveugles de très bonne heure, se rendre un compte exact de ce qu'est la vue.

Cependant, c'est avec une joie pleine d'espoirs qu'il nous faut constater que, aussi au pays de Valentin Hauy et de Louis Braille, s'étend à l'égard des aveugles la compréhension, véritable levier du progrès.

Albert MASSELIER, Aveugle de Guerre, Secrétaire de l'Association Française des Aveugles Espérantistes.

Remise de Décoration

Au cours d'une réunion intime, qui a eu lieu au siège social de notre Association à laquelle participaient les membres du Conseil d'administration de l'U.A.G. et quelques-uns de nos amis, notre président a remis, le samedi 15 mars écoulé, la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. de Traversay, président de notre Comité d'Action, dont nous avons appris la nomination dans l'Ordre, dans notre Bulletin précédent.

Notre président s'est adressé en ces termes :

Monsieur de Traversay, Mademoiselle Arbel, Mesdames, Messieurs, Mes Chers Camarades,

Il nous échoit aujourd'hui l'heureuse fortune de pouvoir, d'une manière concrète, remercier un de nos collaborateurs de la première heure, j'ai cité M. de Traversay.

Il est indiscutable que cette occasion ne se renouvelle pas très souvent dans notre Union. Nous avons tant de personnes qui, depuis le début, nous ont témoigné un dévouement à toute épreuve, une aide précieuse, qu'il nous serait infiniment agréable de renouveler cette petite cérémonie aussi souvent que le mérite des personnes qui nous aident le comporte.

Monsieur de Traversay, depuis la première heure, vous avez été à nos côtés, vous nous avez apporté un concours dont chacun, à

l'Union, connaît le prix. Vous l'avez fait dans un esprit de dévouement et d'abnégation totale; vous nous avez aidé, non seulement en nous permettant d'obtenir des satisfactions matérielles, que nous ne dédaignons pas, mais encore en apportant à beaucoup d'entre nous un réconfort moral qui, aux heures pénibles de leur existence, leur a été d'une aide inappréciable. Monsieur de Traversay, les Pouvoirs publics ont voulu consacrer tout cet état de faits et matérialiser ou tout au moins permettre à l'Union des Aveugles de Guerre de matérialiser la reconnaissance qu'elle vous doit. Si vous voulez avancer, je m'en vais vous remettre la décoration qui, indiscutablement, sur votre poitrine, est à sa bonne place.

Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fait chevalier de la Légion d'honneur, et, afin que nul n'en ignore, je préviens les camarades que je vous donne l'accolade.

Mlle Marguerite Arbel, vice-présidente du Comité d'Action de l'U.A.G., dit également à M. de Traversay combien les membres du Comité se réjouissaient de la distinction dont ils venaient d'être l'objet.

M. Oscar Bloch, commissaire aux comptes de l'U.A.G. et membre de notre Commission des Finances, tint à souligner tout particulièrement combien était dévouée la collaboration de M. de Traversay au sein de cette Commission et M. L'Evesque, seul membre voyant de notre Conseil d'administration, en sa qualité de trésorier, adressa, lui aussi, à M. de Traversay ses félicitations personnelles. Au président du Comité d'Action de l'U.A.G., nous renouvelons les nôtres, avec l'expression réitirée de notre gratitude.

A la Contédération Nationale

Le Conseil National de la Confédération des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre s'est réuni, les 22 et 23 mars 1930, à la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, à Paris.

Après la séance d'ouverture, au cours de laquelle furent votées des modifications au règlement intérieur et des adhésions de nouveaux groupements à la Confédération, et où fut adopté le rapport moral présenté par Rivollet, secrétaire général, les délégués se répartirent en trois Commissions chargées d'examiner respectivement les questions concernant:

1° Les revendications matérielles; 2° l'action sociale; 3° l'action internationale et la paix.

La séance plénière de clôture eut lieu, le dimanche 23 mars, et les délégués, très nombreux à cette réunion, adoptèrent les vœux émis par les différentes Commissions, signalant, notamment, la motion suivante présentée par la Commission de la Paix et fut votée par l'unanimité des membres du Conseil National:

Le Conseil National:

Conformément à la décision prise dans sa session de novembre 1929.

Sur la proposition de la Commission de la Paix,

Et après les rapports des camarades Cassin et Granier :

Constate que, par des voies différentes, mais convergentes, la C.I.A.M.A.C. et la F.I.D.A.C. travaillent utilement à assurer la paix;

Donne mandat au Conseil et au bureau de la Confédération de demander à ses deux organismes d'accueillir, à leur prochain Congrès, un ou plusieurs délégués de la Confédération, à titre d'auditeurs et d'observateurs:

Demande que les militants français de la C.I.A.M.A.C. et de la F.I.D.A.C. soient invités à se rencontrer au sein de la section permanente de la Commission de la Paix en vue d'une large documentation et de la coordination de leurs efforts respectifs pour la paix.

Le Conseil d'administration de la Confédération est ainsi composé pour l'année 1930 :

A.G.M.G.: Thébaud, Bloch.

F.O.P.: Félix.

Fédération Nationale: Granier, Mairhoffer.

Semaine: De Barral, Beynet, Dom. Moreau, Ollivier, Rufenacht.

F.N.C.R.: Fonteny, Liautey.

Union Fédérale: Pichot, Randoux, Brousmiche, Rouast, Cassin, Perdoux, Patou, Ouart, Nicolaï, Micheau.

U.N.M.R.: Chatenet, Rivollet.

U.N.C.: Rossignol, Goudaert, Isaac, Beauregard, Goy (Jean), Pontalba (de), Charron, Vèze, Lebecq.

A.P.G.: Desbons.

Blessés poumon: Delsuc.

Cheminots A.C.: Durand (Raymond).

Médaillés militaires: Moussat. Fonctionnaires A.C.: Piérens.

(Association n'ayant pas le quotient et réunissant le plus fort reste): Barbasch.

A.C. résidant hors France: Grosbois. Fonctionnaires V. de G.: Lamon.

Mutilés des yeux : Joubert.

P.A.C.: Lesparre.

Fonctionnaires auxi. de l'Etat: Ramard.

Veuves de guerre: Mmes Cassou, Thomassin, Callarec.

Ascendants: Bernard. Orphelins: Azzis.

Voici, d'autre part, la composition du Bureau :

Secrétaire général: Rivollet.

Secrétaires généraux adjoints: De Barral, Brousmiche, Rossignol.

Trésorier général: Beauregard. Trésorier adjoint: Félix (F.O.P.).

Archiviste: Granier.

Membres: Mme Cassou, Ollivier, Piérens, Durand, Joubert.

Après les inondations du Midi

Dès le lendemain de la terrible catastrophe dont ont été victimes les départements du Midi, le commander Sedley Peck, du Paris Post N° 1 de l'American Legion, a tenu à manifester la sympathie de nos camarades américains dans une lettre adressée à notre camarade Granier, président de la Délégation française de la F.I.D.A.C., lettre dont nous sommes heureux de reproduire le texte ci-dessous, et les anciens combattants de notre pays ne resteront sûrement pas insensibles aux sentiments qu'elle exprime:

« Mon bien cher ami,

« Paris Post N° 1, de l'American Legion, s'est réunie, hier soir, et sa première décision fut de donner à son commandeur la douloureuse mission dont je m'acquitte, dès ce matin, près de vous.

"Paris Post N° 1, de l'American Legion, me charge de vous dire qu'elle s'associe de la façon la plus absolue et la plus cordiale au

malheur qui frappe la vaillante population du Midi de la France; qu'elle ressent ce malheur aussi vivement que s'il avait frappé son propre sol et ses propres concitoyens!

« Pour les légionnaires américains de Paris, en effet, tout Français est un frère par le sang. Les légionnaires américains de Paris ont la vertu du souvenir; trop de liens nous unissent à vous pour que nous ne nous identifions à vous-mêmes dans vos deuils comme dans vos joies.

« Veuillez être tout particulièrement l'interprète de Paris Post N° 1, de l'American Legion, près de nos frères d'armes anciens combattants des régions sinistrées, en leur affirmant notre sympathie très cordiale.

« C'est dans le malheur que la famille s'affirme; les légionnaires américains de Paris sollicitent l'honneur d'être considérés comme des membres fidèles de la famille française.

« Bien affectueusement à vous, mon cher ami,

« Sedley PECK, « Commander Paris Post N° 1, « The American Legion. »

...Nous informons les membres de l'U.A.G. qu'une souscription est ouverte dans nos bureaux, 25, rue Ballu, Paris (9°), dont le montant sera exclusivement réservé aux Aveugles de Guerre victimes des inondations.

Nous faisons appel à l'esprit de solidarité de tous nos camarades pour qu'ils participent à cette souscription. Le Conseil d'administration, dès qu'il aura tous les éléments d'appréciation sur la situation des membres auxquels une aide devra être apportée, prendra toutes mesures pour soulager ces infortunes.



NOTES ET INFORMATIONS

La F.I.D.A.C. offre 5.000 francs pour une lettre

Le numéro d'avril de la Revue F.I.D.A.C., organe officiel de la Fédération Interalliée des Anciens Combattants, annonce qu'un prix de 5.000 francs français sera décerné à la personne qui répondra le mieux à la question : « Comment assurer la paix mondiale ? »

« C'est parce que la F.I.D.A.C. est née, réellement, sur les « champs de bataille qui, pendant quatre ans, s'étendaient de la Mer « du Nord à la Mer Noire; c'est parce qu'elle est composée « d'hommes qui ont vécu la guerre moderne dans toute son horreur et « qui n'ont cessé de souffrir de ses conséquences, qu'elle s'est atta- « chée avec passion à la cause de la paix, paix honorable, paix « durable, paix qui évitera à ses enfants de voir disparaître à nouveau « le spectre de la souffrance, de la destruction et de la mort », écrit la Revue F.I.D.A.C. en annonçant le concours.

« Voilà dix ans que la F.I.D.A.C. étudie la question au sein « de ses commissions, et ce problème constitue toujours sa préoccu- pation première. Dans sa recherche des voies qui pourraient la con- « duire au but, la F.I.D.A.C. a décidé de solliciter les idées de ceux « qui, ayant connu les horreurs de la guerre, sont les mieux qualifiés « pour parler de la paix. »

Pour pouvoir concourir, il faut faire partie d'une des Associations affiliées à la F.I.D.A.C. ou à la F.I.D.A.C. Auxiliaire. Les rapports peuvent être soumis sous n'importe quelle forme et en n'importe quelle langue; toutefois, leur longueur ne peut dépasser 3.000 mots. La composition du Jury, choisi par la F.I.D.A.C. parmi des personnalités éminentes, sera annoncée ultérieurement. Le verdict du Jury sera sans appel. Un seul prix sera décerné. Les manuscrits ne seront pas rendus.

Le concours sera clos le 1er août 1930.

Nouveau Siège de la F.I.D.A.C.

Depuis le 1^{er} avril 1930, la F.I.D.A.C. a quitté les bureaux qu'elle occupait 96, rue de l'Université, à Paris, et où elle travaillait depuis qu'elle fut créée il y a dix ans.

Elle habite actuellement un vaste local situé 15, rue de Presles, Paris (15°), derrière la Tour Eiffel et l'Hôtel des Invalides, où reposent les corps des plus célèbres soldats français, dont le maréchal Foch.

Un Pèlerinage de "La Flamme"

Afin de perpétuer le souvenir de nos morts et des grands événements de la guerre 1914-1918, le Comité de La Flamme sous l'Arc de Triomphe a décidé d'organiser des pèlerinages sur l'ancien front, à certaines époques de l'année.

Une Commission, désignée à cet effet, désirant connaître l'accueil qui serait réservé à ces manifestations de pieux souvenir, par les camarades « Anciens Combattants » et leur famille, a prévu, en plein accord avec le Comité, une première sortie en autocars, qui aura lieu:

Le dimanche 4 mai 1930.

Les dames, les enfants des anciens combattants et leurs amis seront admis, et les adhésions doivent parvenir à M. Gestas, 36, rue de Malte, Paris (11°).

Voici, du reste, le programme établi :

Rassemblement: place de la Concorde (Terrasse des Tuileries) à 6 h. 45.

Départ: 7 heures précises.

Transport par autocars (Les Autos-Palaces).

Itinéraire:

Paris (Concorde), Chantilly, Senlis, Compiègne (arrêt), Carrefour de l'Armistice, Rethondes (arrêt), Pierrefonds, Attichy, Vic-sur-Aisne, Cimetière d'Ambleny (dépôt d'une couronne), Soissons (arrêt déjeuner) ou Cimetière de Vauxbuin (dépôt d'une couronne), Abbaye de Longpont (arrêt), Observatoire Mangin (arrêt), Villers-Cotterets, Crépy-en-Valois, Senlis, Paris (Concorde). Dislocation.

Parcours: 270 kilomètres environ, retour vers 20 heures.

Prix: 58 francs par personne, comprenant participation aux frais de couronnes. (Déjeuner non compris.)

Un déjeuner facultatif sera organisé à l'Hôtel de la Croix-d'Or, à Soissons, un seul service, bon menu, vin, café. Prix : 20 francs, service compris. Enfants, même prix.

Pour ceux qui le préfèrent, un pique-nique aura lieu à l'entrée de Soissons. Emplacement prévu.

Durée du repas : 1 h. 30 environ.

Pour le déjeuner, un billet sera délivré dans la voiture, contre remise du ticket de la *Flamme*, qui sera adressé dès réception de l'adhésion.

Pendant les arrêts, des souvenirs seront évoqués par des camarades qualifiés.

Les voitures particulières qui prendront part au voyage paieront 20 francs, pour participation aux frais.

Tenue : béret avec insigne de la Flamme (facultatif).

Drapeaux et fanions autorisés.

Paiement: Adresser les fonds à M. Gestas, 36, rue de Malte, à Paris (11°), par chèque, chèques postaux 22.403, ou mandats, en joignant le prix du voyage, et le prix du repas s'il y a lieu. Aucun remboursement ne sera fait en cas de non-participation.

Appel aux Combattants

Le témoignage de la reconnaissance populaire au maréchal Joffre.

Le 21 juin prochain, à Chantilly, en présence du Président de la République, aura lieu l'inauguration solennelle de la statue élevée au maréchal Joffre. Ce monument témoignera, une fois de plus, que la France n'oublie pas ceux qui l'ont sauvée. Le vainqueur de la Marne assistera à sa propre glorification, entouré de nombreuses délégations d'anciens combattants.

Le Comité d'exécution voudrait que la souscription destinée à ce monument prît l'allure d'une vaste manifestation de la reconnaissance populaire envers le maréchal Joffre.

Il voudrait surtout que les anciens combattants fussent nombreux parmi les souscripteurs, et c'est dans ce but qu'il a fixé à un franc par personne le montant de chaque versement.

— 12 —

Le camarade Georges Pineau (de l'Association des Ecrivains Combattants), 8, rue des Iris, Paris (13°), qui organise cette souscription nationale, enverra, sur demande, des cartes de souscription aux combattants qui accepteraient de se faire les collecteurs bénévoles de ces modestes offrandes.

Bibliothèque

La Bibliothèque Braille Romande et Universitaire, 1, rue Étienne-Dumont, à Genève (Suisse), indique ci-dessous la liste des ouvrages en Braille qu'elle possède en double et serait disposée à échanger contre des ouvrages de valeur équivalente. Prière de lui adresser une liste des livres désirés et une des livres offerts, avec l'indication du nombre de leurs volumes.

Les lettres d indiquent les ouvrages en imprimé.

— k — en abrégé.

- q - en forme in-4.

_ r _ reliés.

BARTHOU (L.): La Vie amoureuse de Richard Wagner. 6 v., d, r.

BAZIN (R.): Charles de Foucault. 15 v., d, k, r.

BESANT (A.): Conférence du Congrès théosophique (1900). d, k, r.

BOSSUET: Sermon sur la Mort, d, ...

BRACHET ET DUSSOUCHET: Grammaire française. 2 v., r.

CHACK (P.): A la manière de Surcouf. d, k. r.

Chefs-d'œuvre de la Littérature française, Tome Ier. d, r.

CHEVRIER (Georges): Rapports de l'Homme avec la Nature (Théosophie). d, k.

CHIESA (F.): Contes puérils. 2 v., k.

COPPÉE (F.): Contes. d.

COPPÉE (F.): Le Passant. d, k.

Corriere dei Ciechi. Revue. Années 1926, 1927, 1928, 1929. d, q.

DICKENS (C.): Le Grillon du Foyer. 2 v., k, r.

FRANKLIN: La Science du Bonhomme Richard. d, k.

La Glaneuse. Revue littéraire. Années 1928, 1929. d, q, r.

GUADET (J.): Législation usuelle. Tome II. d, q, r.

Hugo (Victor): Les Burgraves. 3 v., d, r.

Hugo (Victor): Ruy Blas. 3 v., d, r.

LOTI (P.): Vies de deux chattes. k.

MARTY: Histoire Suisse. 6 v., k, q.

MAUPASSANT: Contes de la Bécasse. 4 v., d, k, r.

Maurois (A.): La vie de Disraëli. 6 v., d, k, r.

MIRBEAU (O.): Les Affaires sont les Affaires. 3 v., d, k.

PRÉVOST: Manon Lescaut. 4 v., d, k, r.

Progress. Braille Magazine, Année 1928, d, q, r. RÉDIER (A.): La Guerre des Femmes. 6 v., d, r.

Revue Braille. Années 1908 à 1927. d, k. Imprimée à l'Association

Valentin-Haüy, à Paris.

ROSTAND (Ed.): L'Aiglon. 5 v., d, k.

Sainte Bible: Ezechiel. d, q, r. — Psaumes. d, r. — Evangile de saint Jean. d, q, r. — Evangile de saint Luc. d, q, r. — I^{re} et II^e Epître de saint Paul aux Corinthiens. 2 v., d, r. — Epître aux Hébreux. d, r. — Epître aux Galates, etc. d, q, r.

Nécrologie

Le vendredi 21 mars ont été célébrées, en l'Eglise Saint-Philippe du Roule, à Paris, les obsèques de M. Cottin, notaire honoraire, membre du Comité de Patronage de l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous prions la famille de Me Cottin, et particulièrement Madame et Me Burthe, fille et gendre du défunt, d'agréer l'expression renouvelée de nos sincères condoléances.

Nos Délégations

Un service anniversaire à la mémoire du maréchal Foch a été célébré en l'église Saint-Louis des Invalides, le 20 mars 1930. Une délégation de l'U.A.G., accompagnée de notre drapeau, représentait notre Association à cette cérémonie.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 30 mars, une somme de 21.660 francs, se répartissant comme suit :

Il y a lieu d'ajouter, à ces 21.660 francs, une somme de 56.500 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt demandes de secours, dont huit n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

MAISSANCES

Notre camarade et Mme Imbert (Louis), de Bollène (Vaucluse), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Henriette, née le 6 février 1930.

Notre camarade et Mme Seebacher, de Saint-Satur (Cher), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Lucien, né le 19 février 1930.

Notre camarade et Mme Pinardon, d'Azerolles (Creuse), nous font part de la naissance de leur fille Micheline, née le 4 février 1930.

Notre camarade et Mme Corlobe, de Kerpunce-en-Crach (Morbihan), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Thérèse, née le 11 février 1930.

Notre camarade et Mme Moricel, de Le Pertre (Ille-et-Vilaine), nous font part de la naissance de leur fille, Simone, née le 10 mars 1930.

Notre camarade et Mme Fonchy, de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Arlette, née le 15 mars 1930.

Notre camarade et Mme Gouriou (Louis), de Penhars-Lauriec (Finistère), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jean, né le 7 mars 1930.

Notre camarade et Mme Gohier, de Concarneau (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille, Marcelle, née le 14 mars 1930.

Notre camarade et Mme Gilles, de Paris, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Roland, né le 12 mars 1930.

Notre camarade et Mme Le Dain, de Langonnet (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fils, Joseph, né le 19 mars 1930.

Notre camarade et Mme Benoit (Jean), de Meudon (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur petit-fils, Pierre, né le 10 mars 1930.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Adam, de Toul (Meurthe-et-Moselle), nous fait part du mariage de sa fille Etiennette, avec M. Lucien Holdry, qui a été célébré le 11 mars 1930.

Notre camarade Roussel, de Cragny (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mme Marcelle Vaillant, qui a été célébré le 22 février 1930.

Notre camarade Karli, de Saint-Cloud (Seine-et-Oise), nous fait part du mariage de sa fille Madeleine, avec M. Cruzol, qui a été célébré le 8 mars 1930.

Notre camarade Berard (Charles), de Paris, nous fait part de son mariage, avec Mlle Marthe Seegmuller, célébré le 11 mars 1930.

Notre camarade Livet, de Bourg-de-Saulge-Le-Bruant (Mayenne), nous fait part du mariage de sa fille Denise, avec M. Jousselin, célébré le 22 avril 1930.

Notre camarade Charente (Pierre), de Montivault (Loir-et-Cher), nous fait part du mariage de sa fille Yvonne, célébré le 25 janvier 1930.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCES

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Hamon (Théophile), de Monferfil (Ille-et-Vilaine), décédé le 23 mars 1930, à l'âge de trente-cinq ans.

Notre camarade Lavorel, d'Annecy, décédé le 3 mars 1930,

dans sa quarante-quatrième année.

Notre camarade Romant, de Cayeux-sur-Mer (Somme), décédé le 5 mars 1930, à l'âge de cinquante-trois ans.

Notre camarade Ferchaud, de Barbezieux (Charente), décédé le

6 mars 1930, à l'âge de quarante-six ans.

De la fille de notre camarade Mohamed Ben Ghali, de Téboulba

(Algérie), décédée le 16 février 1930.

De la mère de notre camarade Imbert (Louis), de Bollène (Vaucluse), décédée le 9 février 1930, à l'âge de soixante-treize ans.

De la mère de notre camarade Charles (Henri), de Marcq-en-Barœul (Nord), décédée le 2 mars 1930, à soixante-quatorze ans.

Du père de notre camarade Dubreuil, de Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres), décédé en mars 1930.

Du père de notre camarade Trubert, d'Auneau (Eure-et-Loir), décédé le 5 mars, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

De la mère de notre camarade Gary (Firmin), de Millau (Aveyron), dédécée le 17 mars, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Du père de notre camarade Bouchet, de Juillac (Corrèze), décédé le 13 mars 1930, à l'âge de soixante-trois ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Nous apprenons avec plaisir que Mme Renat, épouse de notre camarade Alain Renat, d'Aurillac, a obtenu la Médaille des Œuvres Sociales, par décision de M. le Ministre du Travail.

Sincères félicitations.

Cotisations pour l'année 1930

A. Pasquier, Berthet, Marie (E.), Plenacoste, Suscillon, Aubert (S.), Granet, Chaniel, Marche, Ferchand, Rineau, Dunand, Caudron, Lopital, Serdobel, Poteney, Fayolle, Belleret, Doeinel, Gresset, Girard (J.), Turban, Vochelet, Fauvergne, Leriche, Renoux (H.),

Chaullier, Bastide, Gautier (R.), Rousseau (P.), Houpert (M.) Moreau (E.), Mary (M.), Graux, Bouisson, Warnet, Briant, Depeige, Robin (V.), Barrallon, Nicolaï, Feutré, Guillejouan, Debout, Salen, Bergadieu, Millon, Desmons, Malesieux, Feugray, Croisé, Valadeau, Mounier (F.), Olivier (H.), Lebrun (S.), Petrucci, Tourneux (R.), Berton (T.), Lautwein, Lecardonnel, Gromelle, Laurent (F.), Bellec, Barbier (J.), Mayec, Buckel, Rochet, Leuzy, Petinchx, Falcou, Sciellour, Sarret, Lambert (P.), Fraisse, Cizac, Rollet, Saint-Giraux, Le Carret, Roussel (C.), Grosjean, Cressent, Leroy, Briel, Chatonnier, Tramoy, Ritz, Detoc, Equene, Giloux, Despinardes, Laboulais, Michon (P.), Kerrien, Castrec, Rignault, Pairaux, Briffaut (G.). Paradis, Duniès, Boulet (A.), Collange, Jullien (L.), Coulard (G.), Giboulot, Gable, Mariotti, Delagosse (G.), Acart, Bendriès, Bois, Lauté, Envin, Laurent (E.), Pasquier (Th.), Laffargue, Turcat, Burgard, Gervaud, Santini, Loppe, Cassat, Affre, Delmas (L.), Toudic, Martin (M.), Guilbert, Charrière (A.), Mazeaud, Freixes, Duforest, Seebacher, Girou, Peyrebrune, Hayotte, Dubreuil, Trotel, Guillien, Mattei, Lescalier, Collot, Ansanay, Hautier, Cabrillac, Peligry, Grosbois, Amblard, Rambeau, Le Floch (I.), Huc, Gagnard, Coulaud, Lucchini, Arzagot, Julio, Thibault, Boquet, Fondement, Adam, Vve Monsard, Billoud, Corazza, Heron, Lecomte, Toutain (P.), Rabel, Launay, Josse, Henry, Malissard, Sicard, Karli, Pey, Chevalme, Quittanson, Thouvenin, Veillet, Lecomte, Barret, Faure, May, Albert (V.), Gerentes, Lajouane, Thevenin, Malgat, Hugueny, Lapebie (J.), Mautemps, Tissier, Thiberge, Bordier, Cusson, Mozon, Le Barzic, Cayrel, Lainé (G.), Martin (I.), Leger (L.), Beauquesne, Coupas, Cointepas, Erbetta, Aumont, Meunier, Monribot, Barbette, Gatillon, Roland, Deguerville, Madaire, Vayne, Bavouzet, Roger, Vichet, Hebreard, Malingre, Breval, Virot, Nicodème, Savigny, Crinquand, Deboulet, Heuzé (I.), Lesade, Alison, Arnould, Tocquard, Albert (H.), Barth, Milinier (H.), Rolland (D.), Garnier (A.), Reulet, Leblond (M.), Barbe, Villette, Yvon, Cartoux, Peil, Barday, Massé (G.), Durand (I.), Passerieu, Schneider, Heuzé (H.), Parent (A.), Pavil, Grimaldi, Mahalin, Moreau (A.), Boissard, Henaff, Paget, Chambert, Correger, Gesta, Petit (I.), Schoettel, Mulsant, Neil, Vallery, Charles (G.), Denis, Guillo, Lantrès, Bouguen, Vernet (M.), Duplan (J.), Vernhes (J.), Chaxel, Jannin, Cabrol, Moteau, Vial, Le Hétet, François (M.), Combarré, Lelarge, Marquette, Bloch, Draperi (1.), Ahmed Thiba, Lapotre, Michel (A.), Richez, Bouché (R.), Tihon, Sibiril, Kromer, Le Cocq, Vincendo, Teillet, Guizard, Lioté, Boyenval, Béda, Nicolaï, Baron (J.), Vaxelaire, Combaz, Bramard.

Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement:

Renoux (H.), 5 fr. — Rochet, 5 fr. — Gable, 5 fr. — Henry, 5 fr. — Quittanson, 5 fr. — Bève, 10 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Guillien, 10 fr. — Santini, 10 fr.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 22 Février 1930

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Favret, en l'absence de Scapini, qui ne peut assister à la réunion en raison d'une forte grippe.

Sont présents:

Favret, Amblard, Noireaux, Bloncourt, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Conan, Courteix, Grillet, Guillam, Lauté, Leveau, Malgat, Nicolaï, Roy (Georges).

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades Céré-Labourdette, Chaillou, Gudefin, Hennebicque, Mathieu, Rousseau, Saillot.

Excusés: Antoine, Cabasson, Derunder, Laffargue, Lagarde, Robert (Maurice), Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs:

Au président : Antoine.

A Favret: Cabasson, Lagarde.

A Noireaux : Derunder. A Bloncourt : Satgé.

A Leveau: Robert (Maurice).

A Nicolaï: Laffargue.

N'ont pas écrit : Arnault, Izaac, Fauvel, Muller, Virot.

Ordre du jour:

- 1° Procès-verbal de la séance du 8 février;
- 2° Situation financière du mois de janvier 1930;
- 3° Assemblée générale. Tirage au sort des noms des candidats au Conseil d'administration;
 - 4° Relations avec la Fédération des Mutilés des Yeux;
 - 5° Examen d'un chapitre du bilan;
 - 6° Allocation à des aveugles sans pension;
 - 7° Questions diverses.
- 1° Procès-verbal de la séance du 8 février. Adopté à l'unanimité.
- 2° Situation financière du mois de janvier. Adoptée à l'unanimité.
- 3° Après tirage au sort des noms des candidats au Conseil d'administration, effectué par M. de Traversay, président du Comité d'Action, et par M. L'Evesque, la liste des dix-neuf camarades qui ont fait acte de candidature en vue des élections du 6 avril prochain, est établie de la façon suivante:

Cantara (Rlbert), Lauté (Robert), Guillam (Edmond), Bardoux (Robert), Mengin (Charles), Noireaux (Victor), Dubois (Charles), Muller (Georges), Jouguelaird (Camille), Grillet (Louis), Chaillou (Paul), Bertrand (Fernand), Mathieu (Henri), Sibiril (Pierre), Céré-Labourdette (Jean), Bois (Paul), Derunder (Paul), Martin (Paul), Fauvel (Albert).

Sur proposition du Bureau, le Conseil désigne Amblard pour rapporter les questions diverses à l'assemblée générale, la désignation d'un rapporteur n'ayant pas été faite au moment où a été fixé le nombre des Commissions.

Le Conseil fixe ensuite le montant de la participation de l'U.A.G. au prix du banquet pour les membres titulaires et leur famille. Le prix du banquet étant fixé, cette année, à 50 francs par couvert, il est décidé que chaque membre titulaire paiera effectivement 33 francs pour lui et pour son guide, ainsi que pour ses enfants âgés de dix à dix-huit ans.

Sur proposition de Leveau, il est décidé également que l'U.A.G. prendra aussi à sa charge une partie du prix que devront payer les enfants âgés de moins de dix ans, d'après le prix que fixera l'hôtel pour cette catégorie d'enfants.

Sur proposition de Conan, le Conseil décide d'inviter trois artistes qui, au cours de la matinée dansante qui suivra le banquet, pourront faire entendre quelques morceaux de chant de leur répertoire, et Lauté accepte de faire les démarches nécessaires pour nous assurer le concours de ces artistes.

Le Conseil donne enfin mandat à M. de Traversay et aux membres du Comité d'Action pour que soit effectué par leurs soins le dépouil-lement des bulletins de vote et la vérification des pouvoirs en vue de notre assemblée générale du mois d'avril.

- 4° Mise au courant d'un article récent de la Fédération des Mutilés des Yeux, qui est de nature à créer, dans le public, une très regrettable confusion entre cette Association et l'U.A.G., le Conseil est appelé à examiner les moyens propres à faire cesser cet état de choses qui dure, du reste, depuis déjà quelques années. Après avois entendu la lecture des lettres des administrateurs de province et après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres du Conseil, les décisions suivantes sont prises :
- a) Le Bureau demandera au Président de la Fédération des Mutilés des Yeux un rendez-vous qui devra nous permettre de savoir, une fois pour toutes, l'attitude que nous devons adopter.
- b) Si ce rendez-vous n'est pas accordé, une lettre ouverte sera adressée au Président de la Fédération, par la voie du Bulletin de l'U. A. G.
- c) La propagande nécessaire sera faite par tous les moyens pour faire disparaître l'équivoque qui peut naître dans le public.
 - d) Le ministre des Pensions sera saisi de ce dernier incident.

La motion suivante présentée par Lagarde est repoussée par le Conseil : « Les camarades ayant par ignorance adhéré à la Fédération des Blessés aux Yeux » sont invités à ne plus faire partie de ladite Fédération. Dans le cas où ils refuseraient, après une lettre recommandée et avis du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, ils seraient rayés de l'U. A. G. »

Le Conseil adopte au contraire, à l'unanimité, la motion ci-après présentée par Lauté et Nicolaï : « Le Conseil donne mandat à son Bureau de rappeler aux membres de l'U. A. G. faisant partie de la Fédération des Mutilés aux Yeux, que leur adhésion à cette Association cause à l'U. A. G. un préjudice réel et ne peut être que nuisible à leurs propres intérêts. C'est pour tous les Aveugles de guerre un

devoir de solidarité et de camaraderie que de rester groupés au sein de l'U. A. G. »

5° A la suite du vote émis au cours de la séance du 8 février, il apparaît que le chapitre « réserve pour éventualités » auquel a été affecté le million rendu disponible par suite de son retrait du chapitre « Maison des Aveugles de Guerre » peut être supprimé pour une affectation plus rationnelle du million dont il s'agit.

Lecture des lettres des administrateurs de province. Après examen des différents avis donnés à ce sujet et tendant à ce que cette somme soit affectée ou aux prêts pour maisons familiales, ou à la caisse-maladie, ou aux allocations aux veuves, le Conseil décide de répartir ce million de la façon suivante :

600.000 francs au chapitre allocations aux veuves, qui passe ainsi de 2.400.000 francs à trois millions, et 400.000 francs au chapitre caisse-maladie.

- 6° Appelé à se prononcer sur cinq demandes d'allocations présentées par des aveugles dont la pension a été retirée par le ministre, ou qui n'ont pas bénéficié d'une pension, et à qui des allocations ont été accordées par l'U. A. G. l'an dernier, le Conseil prend les décisions suivantes:
- a) Sur proposition de Bois, l'allocation de 400 francs, accordée l'an dernier à 4 aveugles sans pension, est portée à 500 francs, le taux de l'allocation pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans restant fixé à 50 francs.
- b) Sur proposition de Nicolaï, la cinquième allocation attribuée, l'an dernier, à un aveugle bimanchot, et qui était de 2.000 francs, est renouvelée cette année au même taux.

Il est entendu, toutefois, que ces cinq bénéficiaires devront justifier de leur qualité d'ancien combattant.

7° En vue du renouvellement du Conseil d'administration de la Confédération des Anciens Combattants, qui doit avoir lieu au cours du Conseil National des 22 et 23 mars prochain, le Conseil désigne comme candidat son président.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Cabasson, mettant au point certains propos qui lui ont été attribués par le président de la Commission de la Maison des Aveugles de Guerre, au cours de la séance du 14 décembre dernier. Le Conseil estimant que l'insertion de cette lettre étant de nature à provoquer une réponse du président de la Commission, en raison des termes de certains passages, le secrétaire général propose que le Conseil indique lui-même les termes qui pourraient être modifiés par Cabasson, avant l'insertion qu'il demande, de façon à la lui communiquer pour modification.

Cette proposition est repoussée par les administrateurs présents, à l'exception de : Conan, Guillam, Lauté, Noireaux, L'Evesque, Roy (Georges), qui partagent l'avis du secrétaire général, et il est décidé

que la lettre ne sera pas insérée.

La motion suivante, présentée par Cabasson, n'est pas prise en considération: « Lorsqu'un administrateur, absent à une séance du Conseil d'administration, aura été pris à partie sans avoir, du fait de son absence, pu présenter sa défense, il sera sursis à l'impression du compre rendu sténographique jusqu'à ce que l'intéressé ait eu connaissance des propos tenus à son encontre, et ait pu faire toutes rectifications qu'il jugerait nécessaires », et il en est de même d'une motion du Bureau tendant à ce qu'en l'absence d'un administrateur, aucun propos ne soit tenu à son endroit au cours d'une séance du Conseil, qui puisse être de nature à provoquer une réponse de sa part.

Le Conseil, estimant que la réalisation de la Maison des Aveugles de Guerre a été décidée par l'Assemblée générale de 1928, repousse une proposition du camarade Drapeau tendant à instituer, à l'occasion de l'Assemblée générale, un referendum: « Pour ou contre cette

Maison. »

Une proposition du camarade Izzembard tendant à l'inscription, en face du nom des administrateurs ou des candidats alministrateurs, d'une mention indiquant s'ils sont pour ou contre la Maison des Aveugles de Guerre, est également repoussée par le Conseil.

Lecture est donnée d'une lettre du camarade Arsène Thomas relative à la récente majoration de l'allocation 5 bis et de lettres des camarades Jean Tilly et Mandet concernant la Maison de Retraite.

Saisi d'une observation de Lagarde, relative à l'attribution faite par le Bureau des chambres de notre immeuble de la rue Ballu, à l'occasion de l'Assemblée générale et après explications du secrétaire général, le Conseil décide qu'à l'avenir l'attribution de ces chambres n'aura lieu qu'un mois avant la date fixée pour l'Assemblée générale.

A une question posée par Guillam, au sujet d'une lettre à adresser au président de la Commission de l'Enseignement du Sénat, pour lui rappeller la promesse faite par lui pour le vote du projet de loi relatif

aux Pupilles de la Nation, le secrétaire général indique que cette lettre sera adressée incessamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement Régional de Bordeaux

La séance est ouverte, à 14 h. 30, à l'Athénée Municipal de Bordeaux.

Sont présents:

Magat, Lanuc, Gouny, Michou, Messant, Collot, Larré, Arnoux, Tauziat, Martinet, Brusson, Lajouane, Ramadour, Mouribot, Lopital, Bisserier, Almey, Gatuing, Biray.

Ont écrit ou se sont fait excuser:

Bergadieu, Dunié, Marquette, Domenger, Patisson, Delaplace, Vandromme.

Chariaut, trésorier voyant.

Le président adresse ses remerciements aux camarades présents et leur souhaite la bienvenue.

Au nom des camraades présents, il adresse à la Municipalité de Bordeaux ses bien vifs remerciements pour la salle qu'elle a bien voulu nous prêter, et fait savoir pourquoi, contrairement à la convocation, il a dû faire l'Assemblée générale à l'Athénée Municipal de Bordeaux.

Rapport moral du Groupement:

Comité de Patronage. A ce sujet, le président rappelle les démarches qui furent tentées en 1928 et le succès qu'il en espérait à cette époque.

Il informe les camarades que l'affaire n'a pas eu de suite.

Ensuite, il fait connaître aux camarades les démarches qu'il fit, en février 1929, relativement aux maisons de repos de Lacanau; il fait remarquer que, malgré le succès obtenu, des critiques s'élevèrent néanmoins, et qu'il fut obligé de s'abstenir pour toutes nouvelles démarches.

Rapport financier:

Le président fait connaître aux camarades présents que M. Chariaut, trésorier voyant, s'est excusé, sa lettre nous faisant savoir qu'il est bloqué par l'inondation dans sa maison à Cadillac.

Le président donne approximativement des chiffres sur la gestion de la caisse, des dépenses ayant été effectuées au cours de l'exercice 1928-1929.

L'ordre du jour du Groupement amenant le projet de séparation des départements des Charente-Inférieure, Gironde et Dordogne, d'une part, et les départements des Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, d'autre part, une discussion s'engage entre le président et les camarades Michon et Tauziat, délégués des Hautes et Basses-Pyrénées, qui demandent les motifs de cette séparation.

Statistique en main, le président fait ressortir, sur les trois Assemblées précédentes, les coefficients des présences effectives pour chacun des départements, et fait remarquer et veut bien l'admettre, que si les départements de la Charente-Inférieure et Dordogne et même la Gironde, ainsi qu'on le lui fait remarquer, furent peu représentés, les

départements pyrénéens le furent encore bien moins.

Le président faisant remarquer son découragement, quant au désintéressement quasi-général, informe les camarades présents qu'il retire son projet de séparation, et que le Groupement reste, par conséquent, dans sa forme précédente, mais qu'il ne renouvelle pas son mandat au Conseil d'administration du Groupement; une discusion générale s'engage d'où il résulte que Biray conservera encore, pour cette fois, sa place de président, ainsi que ses collaborateurs membres du Conseil, qui sont:

Magat, secrétaire; Lanuc, Bisserier et Almey, en remplacement de Collot, démis-

Brusson, vice-président, délégué pour la Charente-Inférieure;

Martinet, pour la Dordogne;

Michon, pour les Hautes-Pyrénées;

Tauziat, Basses Pyrénées;

Pour les Landes, pas de délégué, Domenger étant démissionnaire. Le président remercie les camarades présents de cette nouvelle marque de confiance et veut bien assumer cette tâche de direction pendant un an, mais avec l'espoir qu'à la prochaine Assemblée générale de 1931 les camarades du Groupement de Bordeaux viendront plus nombreux soumettre leurs revendications ou apporter leurs conseils à un Bureau qui ne peut agir seul, mais qui se fait un devoir, en suivant la trace de ses prédécesseurs, de défendre avec loyauté tous les vœux émis par le Groupement et discuter à Paris aux Commissions et Assem-

blées générales; pour la dernière fois, le camarade Biray, président du Groupement de Bordeaux, fait un appel pressant aux membres de son Groupement, leur demandant de faire un effort et surtout un geste de camaraderie en ce qui concerne la prochaine Assemblée générale, faute de quoi, la dissolution du Groupement sera envisagée et très certainement réalisée.

Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'Assemblée générale de l'U.A.G.: Biray, Magat.

Après explications, études et discussions des questions énumérées ci-dessous, le Groupement Régional de Bordeaux émet les vœux suivants:

- 1° Pensions. L'Assemblée générale félicite le Bureau et le Conseil d'administration de l'Union pour les résultats matériels obtenus devant le Parlement et fait confiance au Bureau pour mener à bien ce nouveau réajustement. (A dopté.)
- 2° Reversions. L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des explications du secrétaire général par la voie du rapport moral de l'Union, regrette que rien n'ait été fait pour améliorer le sort des veuves des camarades décédés par maladie non imputable à leurs blessures et demande à l'Union, tout en lui faisant confiance, de faire aboutir au plus tôt cette juste revendication, quelle que soit la date du mariage et la cause du décès. (Adopté.)
- 3° Pupilles de la nation. L'Assemblée générale regrette que l'Union n'ait pu faire aboutir une question aussi intéressante et lui demande d'agir très fermement auprès de la haute assemblée et de mettre tout en œuvre quant à l'aboutissement de cette loi, qui a été déposée par le colonel Picot, et votée par la Chambre en 1923. (Adopté.)
- 4° Ascendants. L'Assemblée générale, constatant que rien n'a été fait relativement à cette question, demande à l'Union de ne pas perdre de vue cette affaire et lui fait confiance. (Adopté.)
- 5° Maison de retraite. L'Assemblée générale rappellant le vote de sa précédente Assemblée générale favorable à la création d'une maison de retraite, ne s'oppose pas à l'édification de cette maison, mais à la condition, toutefois, qu'aucune somme ne soit prélevée sur la caisse de l'Union étant entendu qu'une propagande spéciale doit rapporter les fonds nécessaires à la construction de cet immeuble.

Cette dernière disposition ayant été acceptée par l'Assemblée générale de Paris en 1928. (Adopté.)

6° Caisse Maladie. — L'Assemblée générale demande à l'Union de maintenir l'ancien règlement Caisse Maladie voté en 1928 et que celle-ci soit appliquée également aux membres de la famille du camarade. (Adopté.)

7° Prêts exceptionnels. — L'Assemblée générale demande à l'Union d'agir avec fermeté à l'égard des camarades peu scrupuleux qui ne remboursent pas ces prêts et propose de les radier purement et simplement. (Adopté.)

8° Maisons de Repos. — L'Assemblée générale demande d'insérer au Bulletin les noms et adresses des camarades devant séjourner dans les Maisons de Repos, en indiquant la période de leur séjour, ainsi que le nom de la villa. (A dopté.)

Sur la demande de plusieurs camarades, une collecte est faite parmi les membres présents au profit des sinistrés du Midi, laquelle rapporte une somme de 207 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Avant l'Assemblée générale, un banquet avait réuni quelques camarades à la Taverne Gruber, 15, allées de Tourny, malgré le petit nombre de camarades y assistant, le bon entrain et l'esprit d'à propos y régnèrent; le camarade Biray prit la parole pour remercier les camarades présents et leur famille et remercia également la Maison Izara, de Bayonne, et les Rhums Marchand, 66, rue d'Arès, à Bordeaux, d'avoir bien voulu agrémenter le repas de leurs délicieux produits.

Assemblée Générale du Groupement Régional de la Haute-Garonne du 23 Mars 1930

La séance est ouverte à 10 heures, par le camarade Calmès, désigné comme président de séance.

Sont présents: les camarades Balanza, Duplan, Calmès, Lenfant, Fourment, Mousty, Monnier, Delmas, Latrille, Richou, Granet, Alquier (Germain).

Sont excusés: Laurent, Burgard.

Est également présent le camarade Carrère, président de l'Association Toulousaine des Mutilés et Anciens Combattants, représentant la Fédération Départementale de la Haute-Garonne.

Le camarade Calmès, en ouvrant la séance, souhaite que celle-ci ne soit pas aussi tumultueuse que la dernière. Il rappelle que, conformément au désir de l'Assemblée générale précédente, il a été procédé au vote pour le renouvellement C. A. à bulletin secret et par correspondance; il souligne que, prcédemment, à cette opération, tous les camarades, à l'exception de Granet habitant le Tarn-et-Garonne, ont été pressentis pour poser leur candidature. Les bulletins portant les noms des candidats, au nombre de sept, ont été envoyés à tous. Vingt et une enveloppes contenant les bulletins de vote ont été envoyées, sur vingt-six membres composant la section.

Le président de séance excuse ensuite le trésorier, M. Satgé, et annonce que le Bureau de la section a voté la sommme de 200 francs pour les victimes de inondations, dont 100 francs ont été envoyés à la Préfecture et 100 francs à la Municipalité de Toulouse. Sur sa demande, l'Assemblée approuve ce geste.

Avant qu'il soit procédé au vote, Duplan voudrait, qu'à l'avenir, le vote par correspondance ne soit pas utilisé; à son avis, le vote doit se faire en séance, entre les membres présents, les camarades ne pouvant se déplacer remettront leur bulletin à un camarade qui pourrait être présent à la réunion.

Fourment fait remarquer que le vote par correspondance se pratique à l'U.A.G. et que nous n'avons fait qu'imiter l'organisation mère. L'incident est clos, après intervention de divers camarades, dont Granet, qui déclare confester le vote secret; il n'est pas donné suite à sa protestation.

Il est fait ensuite le dépouillement du vote qui donne le résultat suivant: Votants, 21. Majorité absolue, 11. Ont obtenu: Fourmont, 17 voix; Lenfant, 16; Richou, 15; Calmès, 16; Mousty, 14; Duplan, 11; Delmas, 10. Le nombre des administrateurs à élire était de cinq; sont donc élus: Fourment Lenfant, Mousty, Richou, Calmès. Ces camarades, par vote secret, désignent entre eux les titulaires des différentes fonctions du Conseil. Voici les résultats: président, Calmès; vice-président, Fourment; secrétaire, Mousty; administrateurs, Richou et Lenfant.

M. Satgé reste trésorier de la Section.

Le camarade Richou, administrateur de la Section, est ensuite désigné comme délégué de la Section pour assister à l'Assemblée générale de l'U.A.G. pour les 4, 5 et 6 avril prochain.

Vœux approuvés par la Section.

Adresse les plus vives félicitations et meilleurs remerciements à M. le député Scapini, notre camarade et président, pour les démarches qu'il a faites auprès des Ministères intéressés et de ses interventions à la Chambre des Députés, plaidant et défendant notre juste cause et en a obtenu l'augmentation de notre allocation 5 bis. Nos félicitation s'adressent également aux dirigeants de notre Union et leur fait confiance pour que, dans un prochain budget, cette allocation soit portée au taux primitivement demandé.

Prêts pour construction, achat et réparations de maisons familiales.

Demande que les crédits, votés tous les ans par le budget de l'Union concernant les chapitres ci-dessus énumérés, soient maintenus et qu'à aucun moment ni pour aucune raison quelconque, ils ne devront être suspendus et, qu'au contraire, un grand pas en avant doit être fait par l'Union en augmentant, si possible, chaque catégorie de ces prêts qui sont insuffisants, car le chef de famille ne rêve qu'une chose, de se savoir chez lui. Que l'Union se garde bien à jamais à ce que les crédits votés et dits plus haut soient versés et réservés pour la construction de la Maison de Retraite.

De même que les subventions accordées par l'Office National, allouées exclusivement pour la construction de maisons familiales, ne soient également réservées pour la construction de la Maison de Retraite.

Demande la suppression du vœu adopté à l'Assemblée générale de l'année dernière et qui a été appliqué au cours de l'année 1929, dans notre centre de vacances de Franceville, attribuant un logement à un dirigeant de l'Union pour les mois de juillet, août et septembre de chaque année, car cette mesure prive plusieurs camarade, tous les ans, d'un séjour à la mer et ce vœu doit disparaître et ne plus être appliqué. Si, au cours des vacances, au moment où tous les pavillons sont habités, le concierge est là présent pour faire et recevoir des observations, s'il y a lieu, dont celui-ci les transmet à l'Union, qui statue.

Renouvelle les vœux des années précédentes concernant les pupilles, nos ascendants, nos veuves, et de bénéficier de l'article 64 pour toutes les maladies autres que nos blessures.

Pour l'édification de la Maison de Retraite, la Section ne pourra se prononcer que lorsque le plan nous sera soumis? et que si l'on connaît les conditions d'admission dans la Maison et le temps de séjour de chacun, de même que de connaître le règlement de la discipline qui devra y être observé.

Le Président de la Section: F. CALMÈS.

Assemblée Générale de la Section Départementale de Maine-et-Loire

Les Aveugles de Guerre de Maine-et-Loire ont tenu leur Assemblée générale, le lundi 24 mars 1930, à 11 heures, au Clos des Champs, à Angers, sous la présidence de leur camarade Panterne et de M. de la Villebiot, président du Comité de Patronage.

Etaient présents: Blaise, Brevet, Cointepas, Duverger, Garlard, Girardeua, Monfort.

Etaient excusés: Baudon, Chupin, Guitton, Mauriceau, Moron, Veillet, Pichonot.

Le président regrette que la maladie ait mpêché plusieurs camarades, fidèles aux réunions, de venir. Il félicite le camarade Girardeau, grand-père, depuis quelques heures, d'une petite-fille.

M. de la Villebiot explique les raisons qui ont fait regarder la quête qu'il a l'habitude d'organiser, avec un zèle et une compétence dont il n'y a plus à faire l'éloge. Il n'a pas trouvé le moment opportun, étant donné les appels en faveur des sinistrés du Midi, et craignant un fiasco, il préfère tenter au mois de novembre, avec le nouveau directeur du théâtre, une quête plus fructueuse.

Le camarade Cointepas, secrétaire, donne lecture des comptes et souligne la situation peu brillante de la caisse de la Section, qui n'a reçu, malheureusement, que la subvention fidèle de la commune du May-sur-Evre.

On passe ensuite à l'examen du rapport moral de l'U.A.G. Les membres de la Section félicitent le Bureau de l'Union pour les résultats appréciables obtenus en ce qui concerne les différentes pensions et les démarche stentées en faveur des veuves, ascendants et pupilles de la nation.

Ils approuvent la création des nouvelles villégiatures de Saint-Maxime, de Lacanau et de Vals, et souhaitent que l'U.A.G. cherche sur la côte ouest une station pour les camarades de cette région. On aborde, enfin, la question de la Maison de l'Aveugle qui fait l'objet d'une chaude discussion à la suite de laquelle on adopte la motion suivante : « La Section de Maine-et-Loire, tout en approuvant le principe de la Maison de Retraite des Aveugles, émet le vœu que la Caisse de l'Union ne soit pas grevée d'une somme aussi importante que celle proposée par Isaac.

La Section demande, comme chaque année, la recherche et la prise en considération, par l'U.A.G., des vœux les plus intéressants émis

jusqu'à ce jour.

Le Bureau est réélu et le président Panterne est nommé délégué

de la Section à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

La réunion est suivie d'un petit repas intime auquel assistent les membres présents et leur famille. Au dessert, M. de la Villebiot, dans des termes chaleureux, renouvelle l'assurance de son attachement à la Section et porte un toast à tous les camarades présents et absents. Le président Panterne remercie le président d'honneur, M. de la Villebiot, les dames du Comité de Patronage et tous les amis de la Section, au premier rang desquels se placent la commune de May-sur-Evre et le directeur de la Compagnie des Tramways d'Angers.

Assemblée Générale du Groupement Régional du Nord¶du 16@Mars 1930

Le Groupement a tenu son Assemblée générale, le dimanche 16 mars, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence

de Planquette, entouré des membres de la Commission.

Quarante-cinq camarades sont présents: Planquette, Muret, Derunder, Bridoux, Graux, Declercq, Trannoy, Devliegher, Béquart, Mariet, Prudhomme, Vandeville, Deroyère, Goguillon, Grossmy, Guermonprez, Couteau, Coudailleer, Lefebvre, Bonamy, Fauvergue, Boulanger, Boé, Van Audenaerde, Lebrun, Gossens, Ballet, Boulart, Richez, Charles (Henri), Lequenne, Vandersteenen, Langlare, Douale, Joli, Jourdain, Michel, Duforest, Vanluggene, Delaplace, Bartier, Notelet, De Budt, Hennebique, Webber.

Huit camarades se sont excusés: Erouard, Viguier, Delcroix, Bar-

bier, Faille, Roche, Lehouck, Dysserinck.

Le président adresse ses souhaits de bienvenue aux camarades qui ont répondu plus nombreux que les années précédentes à l'appel de

leur Commission; il remercie la Municipalité de l'hospitalité qu'elle nous offre, les membres donateurs et bienfaiteurs.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée régionale du 23 sep-

tembre 1928; adopté à l'unanimité.

Lecture du procès-verbal de la réunion de Commission du 16 juin. Le trésorier, M. Piat, donne lecture de son rapport financier et du bilan annexé pour l'exercice clos le 30 septembre dernier, l'Assemblée lui témoigne sa satisfaction par de chaleureux applaudissements; adopté à l'unanimité.

L'Assemblée discute la proposition faite par la Commission de faire participer le Groupement à la construction de la Maison de Retraite pour une somme de 500 francs, ceci à titre de solidarité; les avis sont très partagés et une discussion assez vive s'engage à ce sujet; la proposition est adoptée par 18 voix contre 15 et 5 abstentions. Le trésorier est chargé de faire le nécessaire.

L'Assemblée discute ensuite les vœux qui devront être défendus

par son président lors de l'Assemblée de Paris.

Premier vœu proposé par Delcroix:

Que le bénéfice de l'article 64 soit étendu à tous les soins médicaux et pharmaceutiques, suivant le principe du rapport Lallemand, lorsqu'il s'agit des réformés 100 %, article 10.

Deuxième vœu, présenté par Barbier.

La retraite du combattant gratuite étant acquise, que l'Union fasse étudier pour faire défendre par la Confédération, lorsque le moment sera opportun, la retraite applicable sans distinction d'âge et au taux le plus rémunérateur aux invalides de 100 % et au maximum. Adopté.

Troisième vœu, présenté par Trannoy.

Que la pension de reversion soit de droit pour les bénéficiaires de l'article 10 et que pour ces pensions le certificat constatant les causes du décès soit supprimé. Adopté.

Quatrième vœu:

Que les pouvoirs donnés par les camarades absents de l'Assemblée générale annuelle de l'Union aux camarades y assistant soient comptés pour autant de suffrages que ce cmaarade aura le droit d'exprimer. Adopté par 17 contre 9 voix.

Cinquième vœu, présenté par Derunder:

Le principe de la création d'une Maison de Retraite ayant été admis par l'Assemblée générale, le Groupement régional du Nord ne voit aucun inconvénient à la réalisation de ce projet, mais à la condition formelle: 1° que les frais de construction et d'aménagement de la Maison de Retraite ne soient uniquement payés qu'avec les sommes provenant de la propagande faite dans ce but et qu'en aucune façon la caisse de l'Union ne participera aux frais que pourraient occasionner cette Maison, tant pour sa construction et son aménagement, que pour son fonctionnement. Adopté par 26 voix; 2° que la construction de la Maison de Retraite intéressant tous les membres de l'Union, il est nécessaire d'organiser un referendum afin de savoir si cette construction doit se faire ou à Paris, dans la banlieue parisienne ou en province. Adopté.

Sixième vœu.

Direction du service. Etant donné qu'il est indispensable qu'un camarade aveugle soit continuellement présent au siège de notre Union, afin de recevoir les personnes s'intéressant à notre société, et aussi pour répondre aux nombreux camarades qui viennent, chaque jour, demander des conseils, le Groupement estime que le poste de directeur général s'impose qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que le secrétaire général remplisse cette fonction. Adopté.

Septième vœu, présenté par Boé.

Que la Médaille militaire et la Légion d'honneur soient attribuées d'office aux pensionnés 100 %, article 10, titulaires de la carte du combattant. Adopté.

Huitième vœu. Victimes civiles de guerre.

Que le barème d'invalidité pour l'évaluation de leurs blessures soit identique à celui des bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919. Adopté.

Neuvième vœu.

Le groupement estime que le service des prêts d'honneur doit continuer, mais que tout camarade ne remplissant pas ses engagements soit radié de l'Union et que son nom soit inscrit avec motif sur le bulletin.

L'assemblée confirme ses vœux précédents concernant les ascendants et les pupilles de la nation.

Le groupement, appréciant les résultats obtenus concernant nos revendications depuis notre dernière assemblée, adresse ses félicitations au Conseil, au Bureau et plus particulièrement à son président, leur fait confiance et associe dans ses remerciements les membres du Comité d'action pour leur inlassable dévouement.

L'assemblée adopte la proposition de la Commission portant à 20 francs le jeton de présence aux mèmbres présents; la Commission étudiera la possibilité d'accorder un supplément pour les camarades effectuant un long déplacement.

L'indemnité de déplacement du délégué régional assistant à l'assemblée de Paris sera équivalente à celle des administrateurs de l'Union. Adopté. L'indemnité des délégués pour la réunion de com-

mission est porté à 25 francs.

Le président rappelle aux camarades que l'Union a décidé de louer pour la saison estivale trois logements à Malo; des explications sont fournies à ce sujet et la Commission invite les camarades à se faire inscrire d'urgence à Paris.

Des explications sont données concernant l'augmentation de notre allocation 5 bis; sur les réductions accordées par les tramways pour le service de nuit et sur la situation spéciale d'un aveugle dont la pension a été rejetée par le ministre.

Aucun camarade ne pose sa candidature pour le renouvellement

de la Commission; cette dernière est réélue à l'unanimité.

Sur la proposition du président, le groupement souscrit pour une somme de 100 francs à la souscription ouverte en faveur des sinistrés du Midi; une collecte faite entre les membres présents rapporte 242 fr. 50; la somme totale, soit 342 fr. 50, sera remise au préfet par les soins du secrétaire.

Il est procédé au paiement du jeton de présence Après un dernier remerciement du président aux camarades présents, la séance est levée à 4 heures 30.

Le Secrétaire:

Léon MURET.

RAPPORT FINANCIER DU 1° JUIN 1928

AU 30 NOVEMBRE 1929

Nous avons l'honneur de vous soumettre la situation financière de notre Union Régionale du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous avons, comme l'an dernier, félicité les parents pour neuf naissances, mais nous avons eu malheureusement à enregistrer deux décès, les camarades Paul Delebecque, de Lille et J.-B. Sty, de Provins.

Nous avons versé à l'Union de Paris la quote-part de 10 % sur nos recettes : Souscripteurs, Donateurs et Dons.

Par suite du changement d'époque du bilan, demandé par l'Union

de Paris, cet exercice, qui a comporté 18 mois, a nécessairement tenu compte de 2 encaissements à nos membres honoraires.

La somme de 228 fr. 70 portée aux dépenses comme différence de remboursement sur les Bons du Trésor liquidés, a été compensée par une recette d'intérêts, de somme à peu près égale sur l'achat de 18 bons Chemin de fer du Nord, cette somme est comprise en recettes dans les 1.051 francs d'intérêts de placement.

Après les déductions habituelles des dépenses que vous trouverez au bilan, dont il vous sera donné lecture ensuite, notre excédent de recettes de cette année s'élève à 3.123 francs, qui, ajoutés à notre actif de 1928 s'élevant à 11.895 francs, vous donnent un actif actuel de 15.018 francs.

Comme vous le remarquerez, notre situation financière est de plus en plus prospère et nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir approuver le bilan dont nous vous donnons lecture.

Actif,			
Report actif 1928		11.895))
Recettes de l'exercice :			
Intérêts placements	1.051 73		
Donateurs	500 »		
Souscripteurs	2.516 10		
	1.365 05		
The problem of the state of the		5.632	88
Passif		17.527	88
Dépenses:			
A l'Union de Paris	445 75		
Allocations naissances	458 10		
Allocations décès	202 80		
Tombola assemblée	470 »		
Imprimés timbre recouvrements	270 68		
Déplacements délégués	433 85		
Différence remboursement Bons du Trésor.	228 70		
En caisse:		2.509	88
Espèces	2.070 45		
18 bons Chemins de fer du Nord	9.128 30		
Crédit du Nord	3.819 25	15.018))
The state of the s		17.527	88

Assemblée Générale du Groupement des Bouches-du-Rhône du 16 Février 1930

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Etaient présents: MM. Versini, Chomarat, Mulsant, Cachet, Cinquin, Févelat, Barré, Vachon, Déglise, Bugnet, Dantroux, Baizet, Piot, Billoud, Mercier, Cognard, Colombat, Blanc, Baudran, De Diego, Cachet père, Pierson et Fascina.

Excusés: Gerbelli, Montet, Dolmière, Gauthier, Magnin, Crozon, Cluze, Rochette, Vial, Bargoin, Bouton, Vidon, Biessy, Dégouttes.

Le président Versini après l'allocution d'ouverture donne la parole au secrétaire Mulsant pour le compte-rendu moral de l'exercice écoulé.

Le trésorier Fascina fait l'exposé de la situation financière, laquelle continue à être satisfaisante : le bilan général en fin d'exercice accusant un avoir de 22.869 francs. Après intervention de plusieurs camarades, les allocations accordées par le Groupement sont fixées ainsi qu'il suit :

1° Décès d'un membre actif : 1.000 francs à l'épouse ou à la personne désignée préalablement par le défunt;

2° Décès de l'épouse d'un membre actif : 300 francs au sociétaire :

3° Décès ou noissance d'un enfant : 250 francs.

La Commission de Contrôle félicite le trésorier du Groupement sur la bonne tenue de sa comptabilité.

Le Président met ensuite aux voix la situation financière, qui est adoptée à l'unanimité.

La fête annuelle du Groupement est fixée au 17 mai, salle Rameau. Après intervention de plusieurs camarades et sur la proposition des camarades Mercier et Vachon, l'Assemblée adopte à l'unanimité les vœux ci-après :

1° Que soit admis comme membre actif de l'U.A.G. tous les titulaires d'une pension de 100 % art. 10, sans qu'il soit besoin pour eux de produire la carte du combattant;

2° Que tout membre actif de l'U.A.G. puisse être élu membre du Conseil d'administration de l'U.A.G. ou d'un Conseil d'administration d'un Groupement régional ou départemental;

3° Que soit repris par la Commission compétente et voté par l'Assemblée générale de 1930, le projet adopté en 1928 par le Conseil

d'administration de l'U.A.G., tendant à distribuer à chacun des membres actifs une somme de 250 francs.

Le camarade Mercier est élu à l'unanimité, moins une voix, membre du Conseil d'administration du Groupement, en remplacement du camarade Vial démissionnaire.

Le président Versini est désigné comme délégué du Groupement de l'Assemblée générale de 1930.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Président : J.-M. VERSINI.

Séance du Conseil d'Administration de la Section Départementale de la Seine-Inférieure du 2 Mars 1930

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence du Président Cagnard. Sont prédents : Angot, vice-président; Lemarchand, Abraham, Dupont, Prevel, Eiselé, Frère, membres du Conseil d'administration. M. Varnier, trésorier voyant.

Absent : Godard, non excusé.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 1929. Adopté.

2° Compte-rendu du président sur le fonctionnement de la section.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- 3° Lecture des communiqués de l'U.A.G. Le Conseil d'administration approuve la lettre adressée à l'U.A.G. par le président au sujet de la protestation contre la propagande déloyale de la Société des Mutilés aux Yeux.
- 4° Lecture d'une lettre du camarade Dupuis, de Doudeville, signée de plusieurs camarades de la même région, tendant à demander à l'U.A.G. la limitation des fonds à employer à la Maison de l'Aveugle et autres constructions de Franceville.

Le Conseil n'approuvant pas les termes de la lettre, décide de ne pas l'envoyer en en comprenant le sens dans le vœu suivant à présenter par son délégué à l'Assemblée générale :

La section de la Seine-Inférieure demande que la Maison de

l'Aveugle soit construite uniquement avec les fonds recueillis à cet effet et que les fonds dont l'U.A.G. pourrait disposer soient attribués à une caisse spéciale pour être servies aux veuves des camarades sous forme d'allocation et provisoirement augmenter l'indemnité accordée au moment du décès, de 3.000 francs la porter à 5.000.

Le Conseil fait toute confiance à son délégué et lui donne pleins pouvoirs pour discuter et solutionner au mieux tout ce qui intéresse la

section

L'ordre du jour étant épuisé, (la séance est levée à 11 heures et demie.

Pour le Conseil d'administration :

Le Président : Maxime CAGNARD.

Réunion de la Section Départementale du Tarn du 23 Février 1930, à Castres

Procès-verbal de la séance du 23 février 1930, à Castres La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents : les camarades Caillaut, Saint-Marty, Genies, Satgé et Blatgé. Le camarade Alibert, de la Haute-Garonne, assistait

à la séance.

Ont écrit, envoyant leur pouvoir et déclarant accepter toutes décisions prises, les camarades Gatimel, Bonnet, Montalan, Cance, Dupuy, Germa, Huc, Carrie et Enjalbert.

N'ont pas répondu les camarades Maury, Vidal, Séverac et Tanis. Lecture du procès-verbal de la séance du 6 octobre 1929. Adopté. Lecture du compte-rendu financier du groupement. Adopté.

Lecture du rapport moral de l'U.A.G. Adopté.

Lecture du rapport financier de l'U.A.G.

La Départementale demande le maintien de la somme de un million comme fonds de réserve pour prêts, pour achats ou constructions de maisons familiales. Elle demande, en outre, que des sanctions soient prises contre les camarades qui n'ont pas tenu leur parole pour le remboursement de prêts d'honneur, et qu'à l'avenir, aucun prêt ne soit consenti sans garanties suffisantes de remboursement.

La Départementale demande que soient maintenues compatibles

les fonctions de secrétaire général et de directeur des services administratifs.

Maison de l'Aveugle. Après un exposé du camarade Satgé sur la façon dont pourrait être conçue la Maison de l'Aveugle et après discussion où prennent part les camarades, la Départementale fait sien l'exposé du camarade Satgé et lui demande de soutenir ses vues au sein du C. A. de l'U. A. G.

La Départementale considérant les résultats obtenus au cours de l'année écoulée, adresse ses plus vifs remerciements au C. A., au Bureau et en particulier à notre Président le camarade Scapini, et leur demande de continuer leurs efforts pour la réalisation des principaux vœux restés en suspens. Savoir : ascendants, veuves, pupilles, article 64, etc.

Il est décidé que le camarade Enjalbert est délégué pour représenter la Départementale à l'Assemblée générale, et en cas d'empêchement, le camarade Caillaut est nommé délégué suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Le Président : C. SATGÉ.

COMPTE-RENDU FINANCIER

COMI TE-RENDO FINANCIER		
En caisse au 6 octobre 1929	393	
Cotisation Carrie	5))
Subvention Mairie Mazamet	98	.10
Don anciens combattants républicains	135	SPENNINGS
Total	631	70
Dépenses		
Indemnités aux camarades réunion du 6 octobre	130))
Convocations et correspondances	4))
Timbre reçu don anciens combattants	0	50
		THE REAL PROPERTY.
Cote part U.A.G. sur don A.C	13	20
Total	148	
Reste en caisse au 23 février 1930 : 631,70 — 1	48 "	=
483 fr. 70.		

La Trésorière : MME SATGÉ.

Assemblée Générale

Dans notre Bulletin du mois de mai, nous donnerons le compterendu analytique des travaux des Commissiions et de l'Assemblée plénière de clôture des 4, 5 et 6 avril. Nous communiquons cependant, dès aujourd'hui, en dernière heure le résultat des élections au Conseil d'administration:

Nombre d'adhérents : 2.100. Votes exprimés : 1.674. Bulletins nuls : 92.

Ont obtenu: Noireaux, 1.189 voix; Lauté, 1.138; Bardoux, 1.098; Muller, 1.087; Fauvel, 1.086; Bois, 1.066; Guillam, 1.032; Grillet, 1.019; Bertrand, 1.014; Derander, 998; Dubois, 581; Céré-Labourdette, 510; Sibiril, 438; Martin (Paul), 386; Mengin, 381; Jouguelaird, 360; Mathieu, 357; Cantara, 336; Chaillou, 307; Roy (Georges), 1.304 voix (élection ratifiée).

En conséquence, sont élus pour trois ans membres du Conseil d'administration les camarades : Noireaux, Lauté, Bardoux, Muller, Fauvel, Bois, Guillam, Grillet, Bertrand, Derunder,

AVIS DIVERS

Notre camarade Benoît Bugnet, domicilié à Genas (Isère), serait désireux de louer, de préférence à la campagne, dans le département du Rhône, aux environs de Lyon si possible ou départements limitrophes, une maison de quatre grandes pièces avec remise et jardin et où il habiterait avec sa famille. Prière de faire les offres directement au camarade Bugnet.

Notre camarade Jean Grobi, demeurant 11, rue de la Garenne, Villemomble (Seine), désire acheter un accoupleur d'occasion pour bicyclette? Faire offre à l'adresse ci-dessus.

A vendre d'occasion:

Une machine Braille marque Berger et un radiateur à gaz de pétrole.

S'adresser à l'Amitié des Aveugles de France, 58, avenue Bosquet, Paris.

Une dame, dont le fils a été tué à l'ennemi au cours des hostilités, serait heureuse de prendre chez elle comme pensionnaire un Aveugle de guerre auquel elle serait disposée à se dévouer entièrement en souvenir de son fils.

Les camarades que cette offre pourrait intéresser sont priés de s'adresser à M. Etienne Lanoue, 52, rue Servandoni, Bordeaux.

Aveugle de guerre demeurant à Paris, 28, avenue Bosquet, demande jeune homme de 16 à 17 ans pouvant lui servir de guide. S'adresser au siège de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris (9°).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité À. — Montre nickel savonnette Ancre 20 lig., cadran spécial avec points pour aveugles : 95 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lig.: 110 francs. Qualité B. — Montre nickel ancre 15 rubis savonnette. Spiral Bréguet, 18 lig., °cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles: 170 francs.

Qualité B. — Montre, même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garanties trois ans, sauf fracture.

Arthur Caron, 20, rue Gambetta, à Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone: Enghien 371. — R. C. Pontoise 15.409.

LE VELO-CAR Voiturette à pédales.

Pas d'impôts
Pas d'essence
Pas de permis
de conduire



Vente au comptant et à crédit

Modèle confort à pédalage invisible.

Sur demande, « Moteur » auxiliaire pour tous modèles existants.

Demander notice au camarade Lamerand, 47, boulevard Ménilmontant, Paris (XI°).

Dans avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre "

Ville de Sens, 100 fr. — Commune de Bourguebus (Calvados), 134 fr. — Anonyme, 200 fr. — Ville de Beausoleil (A.-M.), 200 fr. - Ville de Cernay (Haut-Rhin), 300 fr. - Mme Gabriel Maunoury, Chartres, 200 fr. — M. Leblond, Metz, 883 fr. 05. — Caisse d'Epargne d'Héricourt (Haute-Saône), 100 fr. — Ville de Lagny (Seine-et-Marne), 20 fr. — Commune de Mondovi (Constantine), 500 fr. — Commune de Mauzé (Deux-Sèvres), 50 fr. — Ville de Mézières (Ardennes), 50 fr. — Commune de Cruzy-le-Chatel (Yonne), 50 fr. — Commune de Réalmont (Tarn), 100 fr. — Ville de Gérardmer (Vosges), 100 fr. — Commune de Sellières (Jura), 100 fr. — Commune de Landivisiau (Finistère), 50 fr. — Ville de Mostaganem (Algérie), 200 fr. — Conseil Général de l'Eure, 500 fr. — Commune de Miliana (Algérie), 500 fr. — Commune d'Issigeac. 20 fr. — Commune de Crécy-sur-Serre (Aisne), 100 fr. — Ville de Mascara (Oran), 300 fr. — Commune de Fumel (Lot-et-Garonne), 100 fr. — Commune de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 50 fr. — Ville de Nantua (Ain), 100 fr. — Ville de Cannes (Alpes-Maritimes), 500 francs.

Liste des Donateurs

Lycée de garçons, Valence (Drôme), 50 fr. — M. et Mme Voirin, de Nancy, à l'occasion du mariage de leur fils Robert, 50 fr. — Mme Mouroz, Grenoble (transmis par Les Annales), 41 fr. 50. — Société Marseillaise de Crédit, Paris, 500 fr. — Un lecteur de l'Echo de Paris, 20 fr. — Direction des Œuvres de l'Archevêché de Paris, 300 fr. — Docteur Hébert, Montrichard (Loir-et-Cher), 100 fr. — Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège), 10 fr. — M. R. Helft, Paris, 100 fr. — Mlle Bayer, professeur à Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — M. Caïn, Strasbourg, 150 fr. — Mme Cottignies, Paris, 10 fr. — Mlle Brochard, Paris, 25 fr. — Anonyme N° 33573, 1.000 fr. — M. Letellier, Rarœuil-la-Motte (Oise) (produit d'une soirée artistique), 200 fr. — M. Gerber, Metz, 20 fr. — A l'occasion du mariage de M. Patchvitz avec Mlle Veter, à Thionville (Moselle), 50 fr. — Le

Comité du Bal organisé par les officiers de la place de Rochefort, 650 fr. — Anonyme 33710, 1.000 fr. — Mme Salvetat, La Rochelle 12 fr. 50. — M. A. Cottin, Paris, 100 fr. — Mme Condamin-Lyotard, Ouegoa (Nouvelle-Calédonie), 10 fr. — M. Th. Brustlein, Mulhouse, 1.500 fr. — M. Fernand Labbé, Voiron (Isère), en mémoire de son père, 1.000 fr. — Reliquat d'une collecte faite le 11 novembre 1929, à Yunnan-Fou, 1.000 fr. — Agence Havas, Lyon, 500 fr. — M. et Mme Genevoix, Paris, 50 fr. — Mme Vve Albert Barré, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — Union des Femmes de France (Comité de Barcelone), 500 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — M. Henry Fernand, Compiègne (Oise), 50 fr. — Grand Lycée, Marseille, 250 fr. — Union Coopérative de reconstruction, Sassey (Meuse), 400 fr. — M. Mas, Toulouse, 50 fr. — M. Champrobert, Paris, transmis par « Le Journal », 100 fr.

IMPRIMERIE DUBOIS & BAUER
34. Rue Laffette, 34
PARIS



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Scapini; Vice-Présidents : Ambland, Favret, Noireaux.

Secrétaire général : BLONCOURT.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres: Antoine, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Cabasson, Coran, Courtex, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, Malgat, Muller, Nicolai, Robert (Maurice) Roy (Georges)

SATCH, VIROT.

COMITE D'ACTION

M. François-Marsal, Président d'honneur;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

М. Oscar Bloom, Secrétaire adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH;

Mme Broquin;

M. CHEPFER;

M. Pierre CHÉROT;

Mme CHEVALIER;

Mme Contamin;

Mlle JALAGUIER;

Baronne DE GROTTHUBS-GERNANDT

Mme HENRI;

Mme KALT;

Mme L'EVESQUE;

Mme LEvy-Weiss;

M. MAYER.

Mme MEYER;

Mme Mus:

M. PASCAL;

D' SCHAFIDER;

Colonel DE TRAVERSAY.

